

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SIKKDA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

**TROISIEME APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES APRES INFRUCTUOSITE**

N° : ...5.6.../2026

N I F : 424024000021241

La direction des équipements publics de la wilaya de SIKKDA lance un troisième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales après infructuosité pour :
LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE DES 1688 LPL+611 LV A BOUZAROURA COMMUNE DE FIL-FILA WILAYA DE SIKKDA (CITES D'HABITAT INTEGRES PROGRAMME 2026)
- LOT UNIQUE.

*** les entreprises autorisées à soumissionner :**

Seules les entreprises qualifiées en travaux de :

-Bâtiments Activité principale classées à la catégorie trois (03) ou plus sont autorisées à soumissionner.

dans le cas d'un groupement d'entreprise le chef de file désigné dans le Protocol d'accord doit être majoritaire et répondre aux conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus ; concernant les autres membres du groupement doivent être qualifié en travaux de bâtiments activité principal à la catégorie deux (02) ou plus,

- ayant déjà réalisé au moins un projet similaire ou un projet bâtiment ou équipement publics justifié par une attestation de bonne exécution d'un montant en TTC de 20.000.000.00 DA ou deux projets de bâtiment ou équipement public ou deux projets similaires dont la somme des montants en TTC supérieur ou égale à 20.000.000 ,00 DA délivré par les maitres d'ouvrages publics datée au moins de dix 10 ans a partir de la date de la réception définitif (joindre les documents justifiants les montants).

- ayant un chiffre d'affaire de la moyenne des meilleurs trois années sur les cinq dernières années (2020-2021-2022-2023-2024 et/ou 2025) :supérieur ou égale 8.000.000.00 DA visés par les services des impôts ou C20 attestation du chiffre d'affaire.

NB :

- Le soumissionnaire qui détient avec la DEP deux projets ou plus en cours de réalisation son offre sera éliminée dans les cas suivants
- le taux d'avancement des travaux ne dépasse pas 50 %
- le taux d'avancement des travaux dépasse 50 % et les délais ne sont pas respecter.

Conformément aux disposition de l'article 63.64 de la loi N° 23-12 DU 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les soumissionnaires doivent s'engagé à prévoir des condition minimales d'insertion professionnelle de la main d'œuvre locale et des cadres nationaux qualifiés pour développer des compétences et d'acquérir des expériences.(joindre la lettre d'engagement précisant le nombre projetée) conformément au modèle du présent cahier de charge (au moins un (01) cadre)

- Le délai qui dépasse 06 mois =00 p.

Dans le cas ou le marche est attribuer à un candidat ayant proposé un délai supérieur au délai administratif de 06 mois il doit obligatoirement s'aligné au délai administratif sous peine de rejet de son offre.

- Un soumissionnaire qui participe dans plusieurs appels d'offres lancés dans la même période (plusieurs cahiers des charges avec la DEP) ces moyens humains et matériels seront comptés une seul fois (les moyens humains et matériels retenu dans d'autre projet avec la DEP et qui se répètent ne seront pas comptabilisés).

-Les moyens humains et matériels proposés dans l'offre pour la réalisation du projet cités dans le mémoire technique justificatif sont réquisitionnés au dit projet.

Avant l'évaluation des offres techniques, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres examinera la recevabilité des offres.

- **Examen la recevabilité des offres** : Avant l'évaluation des offres, la commission d'ouverture

Toute offre ouverte par la commission sera déclarée irrecevable donc non évaluée si :

A - Toute entreprise ayant présenté deux offres dans la même procédure d'appel d'offres.

B -Tout candidat ayant représenté plus d'un soumissionnaire dans la même procédure d'appel d'offres.

C -Toute entreprise ayant fait l'objet d'une résiliation aux torts exclusifs avec la DEP.

- Examen de la candidature : L'offre ne comporte pas :

- le certificat de qualification et classification professionnelle demandé valide le jour d'ouverture des plis.

- la déclaration de candidature remplie signée et cachetée suivant le modèle du cahier des charges

- L'entreprise n'a pas réalisé au moins un projet similaire ou un projet bâtiment ou équipement publics justifié par une attestation de bonne exécution d'un montant en TTC de 20.000.000.00-DA ou deux projets de bâtiment ou équipement public ou deux projets similaires dont la somme des montants en TTC supérieur ou égale à 20.000.000,00 DA délivré par les maitres d'ouvrages publics datée au moins de dix 10 ans a partir de la date de la réception définitif.

Entreprise dont le chiffre d'affaire de la moyenne des meilleurs trois années sur les cinq dernières années (2020-2021-2022-2023-2024 et/ou 2025): moins de 8.000.000.00 DA

-Examen de l'offre technique :

- l'offre ne comporte pas le mémoire technique justificatif remplie ; signé, daté et cachetée suivant le modèle du cahier des charges (aucun modèle autre que celui du cahier des charges n'est accepté)

- l'offre ne comporte pas la déclaration à souscrire remplie ,signée, datée cachetée suivant le modèle du cahier des charges.

-Examen de l'offre Financière :

- l'offre ne comporte pas la lettre de soumission remplie, signée, datée, cachée suivant le modèle du cahier des charges

- la lettre de soumission ne comporte pas le montant de la soumission en lettres et en chiffres.

- L'offre ne comporte pas le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment renseigné, daté et signé.et cachetée.

- L'offre ne comporte pas le devis quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli, daté et signé.et cachetée.

- L'absence d'un prix en chiffre et en lettre au même temps dans un article du bordereau des prix unitaires (BPU).

***Les entreprises intéressées peuvent retirer gratuitement le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics de la wilaya de Skikda sise Rue Nouvel Hôpital AISSA BOUKERMA – SIKKDA- N° FAX : 038.74.70.02 .**

Le lieu de dépôt des offres sera la direction des équipements publics de la Wilaya de Skikda sise Rue Nouvel Hôpital AISSA BOUKERMA –SIKKDA-

Les offres doivent comporter « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière »,« Le dossier de candidature », « l'offre technique » et « l'offre financière » sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature»«offre technique» ou «offre financière», selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
TROISIEME APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES APRES INFRUCTUOSITE POUR**

**LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE DES 1688 LPL+611 LV A BOUZAROURA
COMMUNE DE FIL-FILA WILAYA DE SIKKDA (CITES D'HABITAT INTEGRES PROGRAMME 2026)
LOT UNIQUE.»**

Les offres établies par les soumissionnaires seront adressées à

Mr. Le Directeur

DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE SIKKDA

Rue Nouvel Hôpital AISSA BOUKERMA –SIKKDA-

I/ CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE:

- Déclaration de candidature à renseigner avec soin, signée et cachetée, en cas de groupement, présenter une déclaration par membre.

- Déclaration de probité à renseigner avec soin, signée et cachetée, en cas de groupement, présenter une déclaration par membre.

- copie des statuts pour les sociétés.

- Les documents de pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise (délégation de pouvoir et de signature).

- Registre de commerce électronique.

- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ou soumissionnaires

A- CAPACITÉS professionnelles : Certificat de Qualification et de Classification

Professionnelle, Valide le jour d'ouverture des plis.

B- CAPACITÉS FINANCIERE : les bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023-2024 et/ou 2025) visés par les services des impôts ou C20 le chiffre d'affaire doit être pris en considération c'est le chiffre d'affaire net du compte des résultats est références bancaires

C- LES REFERENCES PROFESSIONNELLE : les attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics .

II/ OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire renseignée avec soin, signée et cachetée en cas de groupement, présenter une seule déclaration.

-le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».

-Un mémoire technique justificatif lot unique renseigné avec précision signé et cachetée par le soumissionnaire, au risque de rejet de l'offre selon le modèle du présent cahier des charges qui doit contenir obligatoirement :

-Le délai de réalisation : qui doit être justifié par un (01) planning prévisionnel précisant le délai, signé et cacheté par le soumissionnaire.

III/ OFFRE FINANCIERE :

la lettre de soumission renseignée avec soin, signée et cachetée, en cas de groupement, présenter une seule lettre.

le Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli ; signée ; cachetée et établie en hors taxes.

le Détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli, signée et cachetée.

NB / En tout état de cause : pour le contenu des offres on se réfère aux exigences du cahier des charges et notamment l'instruction au soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées à la **DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE SKIKDA** sise à : **Rue Nouvel Hôpital AISSA BOUKERMA -SKIKDA.**

La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours** compte de la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence dans la presse écrite ou électronique ou dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) **de 08:00h à 12:00h**, et l'ouverture des plis se fera le même jour à **13.30 H**.

La date et l'heure de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres. si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant conformément à l'article 66 du décret présidentiel n : 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de 03 mois augmentée de la durée de préparation des offres à compter de la date d'ouverture des plis.

Le soumissionnaire le mois suivant sera retenu.

NB / les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu à 13.30 h le jour de dépôt des offres au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de Skikda sise à Rue Nouvel Hôpital AISSA BOUKERMA - SKIKDA.